

Collecte de textiles : Automne 2022

La Métropole relance l'opération de collecte de textiles dans de nombreuses communes du territoire. Elle aura lieu du 24 octobre au 4 décembre 2022. Depuis son lancement en 2018, ce sont 456 tonnes de textiles qui ont été collectées par le biais de cette opération.



Objectifs : réduire nos déchets et améliorer leur réemploi et leur recyclage

Dans le cadre de son schéma directeur des déchets 2020-2030, la Métropole s'est fixé un objectif majeur : réduire de 50% le poids des ordures ménagères collectées et en recycler les deux tiers.

Chaque année, un habitant jette 7kg de textiles en moyenne dans les poubelles métropolitaines. Le schéma directeur déchets (SDD) s'est fixé comme objectif de réduire cette quantité à 2kg/hab/an d'ici 2030.

Afin de réduire le volume de déchets textiles envoyés à l'incinération, favoriser le réemploi et vous garantir que les textiles dont vous vous séparez sont correctement réutilisés, **la Métropole renouvelle une collecte des textiles en conteneurs éphémères, en complément de l'offre pérenne proposée par de nombreuses associations et dans les déchèteries métropolitaines.**

Cet automne ce sont 93 conteneurs répartis dans 42 communes.

Comment participer ?

1. **Triez les vêtements, linges de maison et chaussures** dont vous voulez vous séparer, qu'ils soient usés, déformés, troués ou tout simplement démodés.
2. **Mettez-les dans un sac et fermez-le bien.**
3. **Déposez le sac dans un des nombreux conteneurs éphémères** à votre disposition **entre 24 octobre et le 4 décembre 2022.**

Retrouvez sur la carte l'ensemble des points de collecte éphémère sur le site de grenoblealpesmetropole.fr/textile

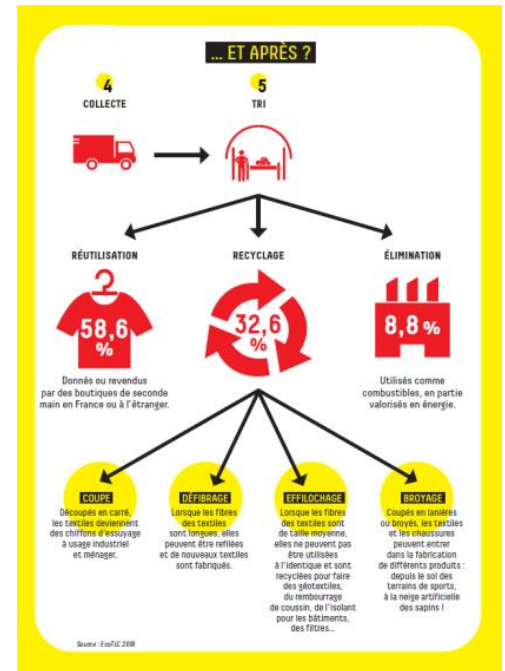
Quels types de textiles déposer ?

- **Textiles acceptés** : vêtements et sous-vêtements, linge de maison, chaussures, sacs et peluches (qu'ils soient abimés, troués, déformés ou tout simplement démodés).
- **Textiles refusés** : textiles mouillés (risques de moisissures) et souillés par des produits chimiques (risque de pollution).

Où vont les textiles collectés ?

Tous les textiles recueillis partent dans un centre de tri industriel de la région. En fonction de leur état ils seront répartis en trois catégories :

- **58,6% seront réutilisés** : c'est-à-dire donnés ou revendus en boutique de seconde main en France ou bien à l'étranger.
- **32,6% seront recyclés** selon différents procédés :
 - Coupe : découpés en carré, les textiles deviennent des chiffons pour l'industrie.
 - Défilage : quand les fibres sont refilées, de nouveaux textiles sont fabriqués. Les chaussures redeviennent des semelles.
 - Effilochage : réduits en fibres, les textiles peuvent devenir du rembourrage de coussin, de l'isolant pour les bâtiments, des filtres...
 - Broyage : coupés en lanières ou broyés, les textiles peuvent intégrer des dizaines de produits : depuis le sol des terrains de sports, à la neige artificielle des sapins ! Car les fibres donnent de la flexibilité aux matériaux.
- **8,8% seront éliminés** afin d'être valorisés énergétiquement.



Et le reste de l'année ?

En dehors de cette opération, vous pouvez donner vos textiles, linges de maison et chaussures :

- Dans l'une des 21 déchèteries de la Métropole
- Dans de nombreux points associatifs.

Enfin, pour boucler la boucle, si vous souhaitez renouveler votre garde-robe pensez à vous rendre dans les friperies ou boutiques associatives... l'économie circulaire est encore le meilleur moyen de réduire ses déchets. Retrouvez toutes les adresses sur grenoblealpesmetropole.fr/reemploi.